

Vide-Greniers des CAMOINS

Dimanche 24 septembre 2017

[En cas d'intempéries : REPORT le 8 OCTOBRE 2017](#)

Merci de laisser votre stand propre à votre départ.

Inscription obligatoire des vendeurs exclusivement non professionnels avant le 18 septembre 2017 (places délimitées et numérotées)- Même parcours qu'en Septembre 2016.

Obligatoire : joindre attestation de non revente (ci - dessous) ainsi que la copie de la carte d'identité recto – verso.

Participation aux frais d'organisation : 15 euros par stand de 3m linéaires x 2m (environ) Ouvert de 8 h à 18 H. Accueil des exposants à partir de 6 heures 30 Tout stand non occupé à 8h30 le jour de la manifestation sera libéré par le Comité Organisateur.

En cas d'impossibilité, merci de prévenir au plus tard 48 h avant la manifestation. Passé ce délai, le chèque restera acquis. Envoyer votre réservation accompagnée de votre chèque établi au nom du C.I.Q. des Camoins (Aucun stand ne sera réservé sans règlement à l'appui). Les participants recevront un mail de confirmation (ou appel téléphonique) avec le numéro de leur stand 3 jours avant la manifestation.

Adresse :

**CIQ des Camoins - Maison Pour Tous
17, Chemin des Mines - 13011 Marseille**

Renseignements :

ciq-lescamoins@orange.fr ; tél. 06 14 54 05 92

Bulletin d'inscription sur notre site : www.ciq-lescamoins.fr
et disponibles aussi à la Maison Pour Tous des Camoins.

Inscription au dos.....

Coupon de réservation à nous retourner avant le 18 SEPTEMBRE 2017

.....

Nom et Prénom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone : **mobile :**.....

Mail :.....

Remarque :

.....
.....
.....

REGLEMENT : Je joins un chèque de.....€

sur banque :.....pour une réservation de Stands

(possibilité de prendre 1 , 2 ou3 stands)

ATTESTATION DE NON REVENTE :

Je soussigné (e) M. (Mme).....atteste sur l'honneur, vendre des objets usagés n'ayant pas été acquis à des fins de revente et n'avoir pas effectué (e) plus de 2 vide-greniers dans l'année en cours.

Fait à Signature de l'intéressé (e) :

Le